



# Commune de Seloncourt

## Plan Local d'Urbanisme

### Plan de zonage

#### Planche 3 - Ouest de la commune



28/01/2014	Approbation du PLU
04/10/2016	Modification n°1
12/06/2018	Modification n°2
16/12/2020	Modification n°3
12/04/2022	Modification n°4
09/04/2024	Révision Allégée n°1

Vu pour être annexé à la délibération du 09/04/2024  
Le Maire,

Visa sous-préfecture

1 / 2000



Fond cadastral mis à jour en 2023  
Origine Cadastre - Droits de l'Etat réservés  
Origine PMA - Droits réservés  
Edition 14/03/2024

### LEGENDE

- Limite de zones
- Zones urbaines**
  - UA** Zone urbaine de bâti dense
  - UB** Zone urbaine périphérique du centre ancien à densité modérée et avec une diversité fonctionnelle. Elle comprend le secteur UBn (où un indice de pollution est à prendre en compte)
  - UC** Zone urbaine de faible densité, principalement affectée à l'habitation
  - UE** Zone urbaine dédiée aux équipements collectifs
  - UY** Zone urbaine affectée aux activités économiques
- Zones à urbaniser**
  - 1AU** Zone à urbaniser à vocation d'habitat correspondant aux OAP. Elle comprend les secteurs 1AUB et 1AUC qui renvoient aux dispositions réglementaires des zones UB et UC.
- Zones agricoles et naturelles**
  - A** Zone agricole
  - AP** Sous secteur agricole présentant un intérêt paysager fort
  - Zone naturelle et forestière. Elle comprend les secteurs :
    - NH** (hameaux à développement limité)
    - NP** (terrains de sport)
- Informations complémentaires**
  - ▨ Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (art. L151-6 à 7 du code de l'urbanisme)
  - ▨ Espace boisé classé (art. L113-1 à 7 du code de l'urbanisme)
  - Arbre à protéger (art. L151-23 du code de l'urbanisme)
- Risques environnementaux (art. R151-34 1° du code de l'urbanisme)**
  - Marnes en pentes - Aléa faible
  - Marnes en pentes - Aléa moyen
  - Marnes en pentes - Aléa fort et très fort
  - ▨ Eboulements
  - Indices karstiques
  - Abri-grotte
  - Falaise
  - Plan de Prévention du Risque Inondation de la rivière Le Gland (PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 5 octobre 2016)
- Autres informations**
  - Cours d'eau
  - Emplacements réservés (art. L151-41 1° à 6° du code de l'urbanisme)

Liste des emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme

N° PR	Nature de l'opération	Bénéficiaire de la réservation
1	Création d'une voie piétonne sous la rue des Vigettes - 6 mètres	Ville de Seloncourt
2	Création d'une voie piétonne desservant le secteur de l'OAP "centre-ville-terrains de sport" et aménagement paysager - 6 mètres	Ville de Seloncourt
3	Réglementation de la rue du Basson (en partie) : plateforme de 10 mètres	Ville de Seloncourt
4	Création d'une voie de descente de la zone 1AUB (rue du Général Leclerc) : plateforme de 8 mètres	Ville de Seloncourt
5	Création d'une zone de voirie desservant la zone 1AUB (rue du Général Leclerc) : plateforme de 9 mètres	Ville de Seloncourt
6	Création d'une voie de descente de la zone 1AUB dans le prolongement de la rue des Bois : plateforme de 8 mètres	Ville de Seloncourt
7	Création d'une voie piétonne d'accès de la zone 1AUC depuis la rue Neure - 4 mètres	Ville de Seloncourt
8	Réglementation de la rue de Vandercourt : plateforme de 10 mètres	Ville de Seloncourt
9	Création d'une voie piétonne depuis la rue de Dault - 3 mètres	Ville de Seloncourt

